

DEPARTEMENT DU FINISTERE
**COMMUNE
DE
KERLOUAN**

D N°9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard MITCHOVITCH, maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice

Etaient excusés : Anne BERTIN, Lisa SIMIER, Nicole PRÉMEL-CABIC, Béatrice Le GOASDUFF, Eric GUEZENOC qui ont donné procuration respectivement à Christine FALHUN, Marie-Anne JACOPIN, Caroline ACH, Patrick FOUQUET, André GOURHANNIC.

Monsieur Gérard LOAËC a été élu secrétaire de séance.

Date de Convocation	Date d’Affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
18.09.2026	29.09.2026	19	14	19

DISPOSITIF D’INITIATION A LA LANGUE BRETONNE - ÉCOLE PUBLIQUE DU TRÉAS - ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Monsieur Gérard LOAËC, adjoint au Maire, rappelle que le Conseil Départemental du Finistère, en lien avec les services de l’Education Nationale, propose aux communes des partenariats pour organiser et financer l’initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques qui en font la demande.

Il dit que c’est le cas de l’école du Tréas à Kerlouan.

Ce dispositif prévoit, conformément aux dispositions du Code de l’Education qui permet l’enseignement des langues et cultures régionales, de favoriser l’initiation à la langue bretonne par la mise en place d’animations culturelles dans le cadre du temps scolaire pour les jeunes qui ne poursuivent pas de scolarité bilingue.

Ce dispositif est financé conjointement par le Département, la Région Bretagne et les communes ayant accepté son déploiement dans leurs écoles primaires.

Cela permet aujourd’hui à plus de 7 500 enfants de bénéficier chaque semaine d’une heure de breton. L’apprentissage du breton dès l’école de maternelle fait d’ailleurs l’objet d’une demande croissante, tant dans les écoles publiques que dans les écoles privées sous contrat. En 2025, 350 classes ont ainsi pu bénéficier de cette offre.

Dans cette perspective, le Département propose d'élargir le dispositif en augmentant le nombre de classes bénéficiaires. La participation communale s'élèvera à 760 € par classe pour 2026. Pour mémoire, le coût moyen de l'initiation s'élève à 1800 € par classe.

Des activités d'initiation à la langue bretonne proposées sont animées par une association habilitée par les services de l'Education Nationale. Pour l'école publique du Tréas, il s'agit de l'association Ti Ar Vro-Leon.

Le dispositif est coordonné par le Conseil Départemental du Finistère et cofinancé ainsi :

- Coût total prévisionnel : 1800 €
- Prise en charge Département : 800.60 €
- Prise en charge Région : 239.40 €
- Reste à charge de la commune de Kerlouan : 760 €

Pour l'année scolaire 2026-2027, le Conseil Départemental propose de reconduire le dispositif, selon les modalités suivantes : le coût moyen de l'initiation s'élève à 1800 € par classe. La participation communale s'élève à 760 € par classe pour 2026.

Le coût annuel pour la prochaine rentrée scolaire sera donc : 3 600 € pour l'école (2 classes, soit $1800 \text{ €} \times 2$) ; soit 1 520 € pour la commune de Kerlouan.

Les versements seront effectués par la Commune de Kerlouan au Conseil Départemental du Finistère.

Il sera demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à reconduire le dispositif d'initiation à la langue bretonne, selon les modalités précitées. Les montants versés seront imputés au compte 65733 du budget principal.

Monsieur Le Maire met aux votes = pas d'observation, adopté à l'unanimité.

Le Maire
Gérard MIZCHOVITCH

